

REIMS, le 12 janvier 2015.

**Jeudi 15 janvier 2015, lancement du Dossier Social Etudiant pour les demandes de Bourses et de Logement pour la rentrée 2015/2016 sur le site internet du CROUS de Reims [www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr)**

Le Dossier Social Etudiant (ou DSE) est la procédure qui permet aux étudiants et futurs étudiants d'effectuer pour la rentrée 2015/2016, une demande de bourse sur critères sociaux et/ou un logement en résidence universitaire du CROUS. Cette demande doit être faite avant même d'avoir le résultat des examens.

**MODE D'EMPLOI :**

Le Dossier Social Etudiant doit être constitué en ligne via le Portail de la Vie Etudiante en se connectant sur le site internet du CROUS de Reims Champagne-Ardenne [www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr), même si les vœux sont formulés pour étudier dans une autre académie.

Une fois le Dossier Social Etudiant constitué, le demandeur recevra un dossier complet par voie électronique sous 48 heures. Il lui est alors demandé de le renvoyer par voie postale sous huitaine. Dans le mois qui suit le retour du dossier complet, il recevra une notification conditionnelle d'attribution de bourse et/ou de logement ou un avis de rejet.

Les bourses sur critères sociaux sont attribuées en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants étudiants à leur charge et de l'éloignement du lieu d'étude ; il existe 9 échelons de bourses, correspondant à la situation sociale de la famille. La bourse est versée en 10 mensualités de septembre à juin.

Sur le site [www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr), un simulateur permet de savoir immédiatement si, en fonction de leur situation sociale, les demandeurs peuvent obtenir une bourse et de quel montant. Cette simulation n'est qu'à titre indicative et ne remplace pas le Dossier Social Etudiant.

Pour une demande de logement, les étudiants et futurs étudiants peuvent formuler jusqu'à quatre vœux dans différentes académies. Ils ont accès à la liste de toutes les résidences universitaires situées à proximité du lieu d'études choisi.

Ils ont jusqu'au mois de mai pour effectuer leur demande. Faire son dossier dans les temps, c'est l'assurance d'avoir une réponse dès la fin du mois de juin pour la demande de logement et recevoir son 1er mois de bourse dès septembre si l'on est boursier.



#### AIDE :

Un guide d'aide pour constituer son Dossier Social Etudiant sera distribué à tous les lycéens en terminale de la région Champagne-Ardenne à la fin du mois de janvier. Ce guide est également consultable en ligne et téléchargeable sur le site internet du CROUS de Reims Champagne-Ardenne : [www.crous-reims.fr](http://www.crous-reims.fr).

Les services de la vie étudiante du CROUS de Reims Champagne-Ardenne sont également disponibles pour répondre à toutes les interrogations et aider les étudiants à effectuer leur demande.

Les services de la vie étudiante sont joignables du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h par téléphone au 03.26.50.04.55 et par mail, [dve@crous-reims.fr](mailto:dve@crous-reims.fr).

#### QUELQUES CHIFFRES :

- Les bourses :

En 2014-2015, **13 500** étudiants sont boursiers sur l'académie de Reims pour un total de 35 000 étudiants.

Montant total des bourses versées en 2014-2015 par le CROUS de Reims Champagne-Ardenne : **40 millions d'euros**.

- Le logement :

17 structures d'hébergement sur l'ensemble de l'académie, pour une capacité d'accueil de **3.000 lits**, dont 8 à Reims (avec plus de 2.000 lits).

Le CROUS de Reims Champagne-Ardenne, c'est aussi la restauration universitaire, des assistants sociaux, une action culturelle, des offres de jobs étudiants et l'accueil d'étudiants étrangers.

#### Contact Presse :

Marc THIEBAUT

Service communication

Direction du Crous de Reims Champagne-Ardenne

Tél : 03.26.50.52.91 / Port. : 06.03.82.27.13

[communication@crous-reims.fr](mailto:communication@crous-reims.fr)